



# REGLEMENT INTERIEUR

## KAYAK ET SECURITE

Le kayak de rivière se pratique généralement dans un milieu naturel, intrinsèquement imprévisible. Une bonne connaissance de celui-ci est nécessaire pour minimiser les dangers et incertitudes liés à sa pratique. Sur l'eau, le kayak est un sport collectif. Un comportement responsable et solidaire de chaque membre du groupe est impératif.

## RESPECT DES CONSIGNES

La pratique en club implique un certain nombre de règles. Notamment, chacun se doit d'écouter et de suivre les conseils et instructions des kayakistes expérimentés et/ou encadrants. Un membre ne doit pas descendre la rivière en tête, sauf s'il y a été invité.

## CONTROLE DU MATERIEL

Avant et après chaque navigation, l'adhérent est tenu de vérifier son matériel : bosses, gonfles, cale-pieds, visserie, bouchon, coque, gilet de sauvetage, casque.

## EMPRUNT DU MATERIEL

L'emprunt du matériel par les membres est occasionnellement possible, sous réserve de respecter les règles suivantes :

- Pas d'emprunt de bateau à titre personnel lors des sorties club
- L'emprunt d'un bateau du CKTSV est limité à 2 jours maximum
- Inscrire l'emprunt au tableau (nom, date, bateau)
- Vous êtes responsable du bateau que vous empruntez et vous devez contrôler le matériel.
- L'emprunt d'un bateau nécessite l'accord d'un encadrant du club.

## PISCINE

Les consignes suivantes sont obligatoires sous peine de voir nos créneaux disparaître :

- Avant d'être à l'eau :
  - Prendre une douche
  - Nettoyer le bateau avec le jet d'eau
- Sur l'eau :
  - Porter un gilet de sauvetage
  - Porter un bonnet de bain